« Interdit de tuer les abeilles

Il est depuis le 4 décembre dernier le président de l'Abeille du Poitou. L'homme, pass souhaite engager un vaste recensement des abeilles sauvages, notamment en Gâtine

René Aminot a remplacé Didier Caramigeas au tout début du mois de décembre à la présidence de l'Abeille du Poitou. Le nouveau président s'inscrit dans la continuité de son prédécesseur. Il veut continuer la lutte contre les déserts apicoles qui menacent le département et engager un vaste recensement des abeilles en Gâtine, notamment en 2019

Pour quelles raisons souhaitez-vous comptabiliser les abeilles ?

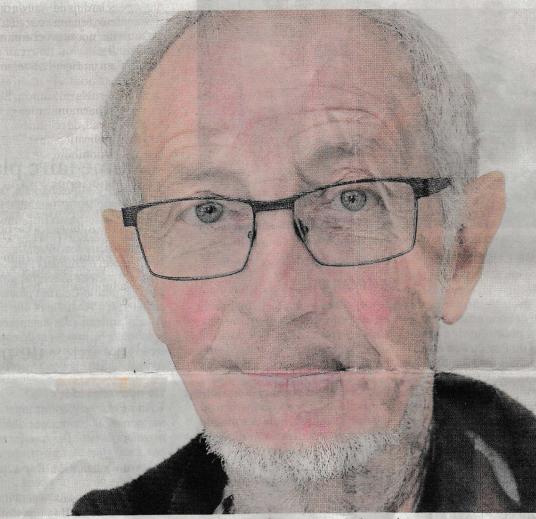
René Aminot: « Nous souhaitons avoir une meilleure vision de la répartition des abeilles sur notre territoire. Dans ce but, nous souhaitons recenser en 2019 les colonies d'abeilles sauvages, c'est-à-dire les abeilles qui vivent sans l'aide de l'homme et qui ont élu domicile dans des arbres, des cheminées, etc. Que ce soit à la campagne ou en ville, peu importe. Le recensement de ces abeilles nous permettra d'avoir une idée de la population d'abeilles et de voir si elles arrivent à survivre pendant l'hiver. »

Où va avoir lieu le recensement ?

« Le recensement va porter sur le secteur de Parthenay et la Gâtine avec Thénezay, Ménigoute, Mazières-en-Gâtine et Secondigny, soit 51 communes en tout. Si des personnes ont repéré des colonies d'abeilles sauvages dans des arbres creux, chez elles ou chez des personnes qu'elles connaissent, elles peuvent nous prévenir au 06 68 01 97 66. Nous les rappellerons alors en mars ou mai pour aller voir sur site si la colonie est toujours là. »

En quoi est-ce important de les répertorier ?

« On sait que l'abeille arrive à se reproduire, mais on ne sait pas où.



René Aminot : « On sait que l'abeille arrive à se reproduire mais on ne sait pas où. »

Le fait de nous alerter sur la présence d'une colonie à un endroit nous donne des repères pour suivre l'évolution de cette colonie dans le temps entre l'automne et le printemps (avril-mai). Il est important de rappeler qu'il est interdit de tuer les colonies d'abeilles. Elles ne sont pas dangereuses pour l'homme, elles jouent leur rôle de pollinisateur. On les laisse tranquilles et par là même,

on participe à la survie de l'espèce. »

Présentez-nous votre association.

« L'Abeille du Poitou est une association qui a succédé au Groupement de producteurs et d'intérêt apicole (GPIA 79). Son rôle premier est de rassembler toutes les personnes sensibles au devenir des abeilles et de l'apiculture en Poitou-Charentes. Fin 2018, l'association comp-

Co du 03/01/2019

tait 237 adhérents. La majorité pratique une apiculture familiale avec moins de dix ruches. Une vingtaine de pluriactifs possèdent de 25 à 100 ruches et une vingtaine de pluriactifs et professionnels possèdent plus de 100 ruches (maxi: environ 800 ruches). »

Contact : René Aminot, 06 68 01 97 66.